

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**AUTOROUTE DE LIAISON
SEINE-SARTHE**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise **AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE** dans le cadre du programme **Entreprises engagées pour la nature**

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE			
Date d'adhésion au programme	18/10/2021	Date d'engagement dans le programme	05/06/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-fin 2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	14/11/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	06/2023-12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	La Maison Rouge 27800 Bosrobert
Secteurs d'activité	ALiS SA (AUTOROUTE DE LIAISON SEINE SARTHE) est concessionnaire et gestionnaire de l'autoroute A28 entre Rouen et Alençon et assure l'exploitation de l'A28 Rouen-Alençon. Les équipes d'ALiS réalisent les missions essentielles de surveillance du réseau, de gestion du trafic, de viabilité et d'entretien des infrastructures ainsi que la collecte des péages garantissant ainsi la sécurité des utilisateurs et la disponibilité de l'infrastructure.
Chiffre d'affaires	2 850 000€
Nombre d'employés	50-99
Site web de l'entreprise	https://www.alis-sa.com/fr/accueil

I.1 Engagements préexistants

Comme précisé dans le rapport RSE 2023, Alis avait les engagements préexistants suivants :

- Partenariat et soutien financier à l'Ecole des Semeurs, qui forme de jeunes décrocheurs scolaires au métier de maraîcher et vendeur de fruits et légumes biologiques,
- Partenariat et soutien financier au parc RustiK, sur sa démarche de préservation des espaces boisés,
- Partenariat et soutien financier au développement de mobilités douces, comme pour le Haras national du Pin qui a été équipé de vélos à assistance électrique, de voiturettes et autres véhicules électriques,
- Migration progressive de sa flotte de véhicules vers des motorisations hybrides, rechargeables et électriques,
- Charte d'achats responsables,
- Ruches sur une aire (domaine d'Harcourt),

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Enjeux internes :

- Limiter leur empreinte carbone scope 1+2+3 (achats) et compenser le reste
- Être exemplaires vis-à-vis de leurs parties prenantes, et ne faire appel qu'à des partenaires ayant les mêmes convictions
- Trier et identifier des débouchés pour les déchets
- Minimiser l'impact de l'infrastructure sur la biodiversité et compenser l'impact restant

Enjeux externes :

- Sensibiliser leurs parties prenantes et leur faire prendre conscience de leur impact sur la biodiversité
- Limiter leur empreinte carbone scope 3 (hors achats) et compenser une partie du reste

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	-Les impacts directs de l'entreprise ALiS SA et ALiS Corporate (enjeux forts) -Les impacts générés chez leurs clients (enjeux forts) -Les impacts générés chez leurs collaborateurs (enjeux moyens)
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2023-fin 2025)
---	-----------------------

Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'action complémentaire	1
--	---	---------------------------------------	---

Actions cœur de métier	• 1. Sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes locales, nos fournisseurs et les acteurs institutionnels locaux à la protection et gestion durable de la Biodiversité dans le cadre des activités d'ALiS d'ici 2024 • 2. Lutter contre le changement climatique et réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre • 3. Préserver les Habitats naturels et restaurer les écosystèmes locaux • 4. Minimiser l'impact des déchets de nos clients en mettant en place le tri sélectif à échéance 2024 • 5. Réduire nos déchets de 30% d'ici 2025
-------------------------------	---

Action complémentaire	• 6. Former & Sensibiliser à la protection et gestion durable de la Biodiversité
------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions cœur de métier pertinentes pour y répondre. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence sa progression sur plusieurs aspects environnementaux complémentaires. Le suivi a été bien réalisé dans la durée et pris en main par la direction. Pour améliorer l'adéquation des informations fournies dans le cadre du prochain dépôt de plan d'action, certains éléments pourront être précisés, en particulier l'adéquation des moyens réels mobilisés au regard des moyens prévisionnels.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Exemplaire	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise a engagé une démarche environnementale visant à réduire ses pressions sur la biodiversité, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, tout en favorisant des pratiques vertueuses de préservation et de restauration d'écosystèmes. Ces thématiques apparaissent pertinentes au regard de ses activités directes, ses enjeux situés en amont de sa chaîne de valeur et également de son territoire, la Normandie.

La gouvernance interne, incluant la direction, est fortement mobilisée pour assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre. Les moyens financiers et humains sont précisés, montrant une projection évidente dans la mise en œuvre du plan d'action. Les résultats d'atteinte des objectifs sont bien suivis, parfois dépassés et les actions présentent une forte additionalité vis-à-vis des précédents engagements environnementaux de l'entreprise.

La volonté de l'entreprise d'agir positivement en faveur de la transition environnementale a été démontrée dans ce plan d'action. Alis peut encore accélérer ses engagements en continuant les efforts engagés avec ses fournisseurs, en embarquant les usagers de l'autoroute, et en continuant les partenariats vertueux avec les parties prenantes locales comme l'ANBDD.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Dans le cadre de son prochain plan d'action, certains compléments seront utiles :

- Concernant l'état des lieux :
L'entreprise a réalisé un plan d'action biodiversité sur un diagnostic partiel de ses enjeux. En effet, l'analyse a identifié qu'ALiS :
 - o avait réalisé des confusions dans l'analyse de dépendances à la biodiversité : le matériel informatique et électromécanique, le stockage cloud, les véhicules légers et poids lourds d'entretien ainsi que les matériaux de construction (minéraux) ne sont pas des services écosystémiques, ils ne sont pas issus directement du vivant et amenés gratuitement aux humains ;
 - o ne souhaitait pas pour le moment se concentrer sur l'aval de sa chaîne de valeur. Il aurait pu être pertinent d'identifier les autres enjeux dans l'état des lieux, en précisant que le premier plan d'action se concentrerait sur les opérations in-situ et l'amont.

En particulier, les enjeux suivants semblent importants à mentionner :

- o l'aval de sa chaîne de valeur concernant les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions (air, microplastiques...) et la sensibilisation des usagers
- o les enjeux in-situ sur les pollutions : dépasser les constats des déchets (exemple : la pollution lumineuse le long de l'autoroute et des aires)
- o les enjeux in-situ sur les sols : recourir à la hiérarchie d'atténuation (éviter en priorité, réduire dans un second temps et contribuer positivement en dernier lieu) pour recentrer les moyens possibles autour de la potentielle désimperméabilisation des parkings d'aires d'autoroute
- Concernant les indicateurs : il sera attendu une mention des valeurs initiales des indicateurs associés à chaque action dans leur description pour se rendre compte de l'additionalité, objectif par objectif.
- La description des actions pourraient être détaillées, notamment sur les points suivants :
 - o les modalités de tri inclus dans l'action 4 (déchets alimentaires ? bouchons ?)
 - o le type de formations prévues dans l'action 6 (formations métiers ? générales sur les enjeux environnementaux ? spécifiques au territoire ?) ou encore le temps demandé aux équipes pour suivre ces formations.
- Les indicateurs auraient pu être améliorés, notamment concernant :
 - o Action 1 : un indicateur de suivi sur deux est réellement mesurable. Le deuxième indicateur aurait pu être : « nombre de réunions annuelles du comité de suivi », ou « nombre de parties prenantes ayant contribué à la co-construction d'engagements environnementaux »
 - o Action 3 : l'indicateur sur les espaces naturels gérés permet de lister des bonnes pratiques, sans faire le lien avec l'objectif de l'action qui est un pourcentage, ce qui rend

l'interprétation difficile. Est-ce 35% de la surface gérée par Alis qui respectera 100% des indicateurs de suivi proposés ? Il manque également des étapes intermédiaires.

- Action 5 : préciser l'indicateur de suivi

III.1.2 Complément au plan d'action

Le plan d'action dans l'état est encourageant pour un premier dépôt. Dans le cadre d'un renouvellement, plusieurs éléments sont à noter pour renforcer l'ambition de la démarche d'ALiS.

L'entreprise pourrait ainsi renforcer l'ambition des actions de son premier plan d'action sur les aspects suivants :

- Concernant l'action 3 autour de la restauration de mares : il aurait été pertinent de faire un suivi écologique pour rendre compte de la réappropriation du milieu par les espèces vivantes qui en bénéficieraient. Des caméras pour suivre la faune et les oiseaux peuvent être installées, ce qui participerait à aider les comptages régionaux en créant de la donnée. Des suivis des niveaux de pollutions des mares peuvent également être envisagés.
- En poursuivant les efforts engagés avec les fournisseurs autour des émissions de gaz à effet de serre mais aussi autour des emballages (éviter et réduction des kilos de déchets générés, composantes d'emballages, usages uniques etc)
- En poursuivant les efforts engagés autour de la compensation GES résiduelle des scopes 1, 2 et 3 amont. Une redirection pourrait être envisagée. Après avoir reboisé plusieurs hectares, il pourrait être intéressant de s'inscrire différemment dans un effort local de préservation de la biodiversité. En d'autres mots, d'autres méthodes, comme la plantation de haies le long de parcelles agricoles, pourraient permettre de répondre aux objectifs de capture carbone tout en restaurant des écosystèmes hautement significatifs pour le territoire normand et en permettant des co-bénéfices à d'autres acteurs économiques.
- En s'inscrivant et mettant en avant ses engagements, en plus des ODD, dans des cadres français ou territoriaux, comme la Stratégie Régionale pour la Biodiversité - Normandie 2030, notamment sur le défi 3 pour les acteurs économiques.

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait également envisager de nouvelles actions autour :

In-situ :

- de la désimperméabilisation des surfaces éligibles : études et lancement de travaux. Par exemple, des revêtements perméables existent pour poids lourds (+50% des usagers) ;
- de la réduction des effets de la pollution lumineuse le long de l'autoroute : étude et ajustements ;

Aval :

- de la sensibilisation des enjeux environnementaux et en particulier biodiversité auprès des usagers. Par exemple, des panneaux expliquant les bonnes pratiques en place, leurs avantages, mais également des panneaux autour des espèces présentes dans les environs, leurs caractéristiques. Nourrir l'émerveillement du vivant pourrait avoir des effets rebonds positifs ;
- de réflexions touchant au cœur du modèle économique de l'entreprise. Les usagers pourraient-ils aider Alis dans ses efforts environnementaux ? Par exemple, serait-il envisageable de proposer une légère réduction des coûts de péages aux véhicules hybrides et électriques, ces derniers aidant à la réduction directe des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'Alis ?

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des actions il est recommandé :

- de poursuivre l'implication holistique et coordonnée des parties prenantes internes
- d'impliquer les parties prenantes externes dans la construction du futur plan d'action
- de rendre compte des modalités de suivi effectuées (par exemple, le relevé mensuel des bennes à ordures sur les aires d'autoroute permettent-ils d'énoncer que les usagers respectent les consignes en place ?)

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la cohérence du plan d'action et sa bonne mise en œuvre qui reflète une volonté de bien intégrer l'enjeu de la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise avec de bonnes actions pour traiter de la dépendance et de la gestion des milieux. Les actions sur les infrastructures pourraient être renforcées notamment en lien avec la gestion du risque climatique.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Dans la perspective du renouvellement de son plan d'action :

- Réfléchir de façon plus holistique à un verdissement des infrastructures : solutions d'adaptations fondées sur la nature pour répondre au risque climatique notamment.
- Traiter certains enjeux tels que l'évitement des collisions avec la faune ou les pollutions diffuses (ruissellement des eaux pluviales).

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
ALiS**



2026

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ALiS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Bosrobert, le 06/03/2026,

Droit de réponse adressé à l'OFB par François-Xavier SALOMON, Directeur ESG et maintenance :

ALiS remercie l'Office Français de la Biodiversité et les membres du jury pour l'analyse approfondie de son plan d'actions et pour les recommandations formulées, qui constituent des éléments précieux d'amélioration continue de sa démarche environnementale.

Dans ce cadre, ALiS souhaite apporter les précisions et compléments suivants sur certains points évoqués dans les conclusions évaluatives et les recommandations.

1. Prise en compte du risque climatique

Le rapport indique que « les actions sur les infrastructures pourraient être renforcées notamment en lien avec la gestion du risque climatique ».

ALiS tient à préciser que la gestion du risque climatique constitue un axe structurant de sa stratégie environnementale à travers plusieurs leviers complémentaires :

Une trajectoire de décarbonation alignée sur le référentiel SBTi, intégrée à la stratégie globale de l'entreprise, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à contribuer à l'atténuation du changement climatique ;

La réalisation, en 2025, d'études spécifiques de résilience climatique, portant sur l'exposition de l'infrastructure autoroutière aux aléas climatiques (événements extrêmes, évolutions des conditions hydrologiques, vulnérabilités des ouvrages et équipements) ;

La poursuite et l'approfondissement de ces études dans les prochaines années, afin d'affiner le diagnostic, d'anticiper les évolutions à moyen et long terme et d'identifier les leviers d'adaptation les plus pertinents.

Les résultats de ces études feront l'objet d'analyses opérationnelles débouchant sur des plans d'actions ciblés, visant à renforcer la résilience de l'infrastructure et à limiter les impacts environnementaux associés.

2. Évitement des collisions avec la faune

Parmi les recommandations, il est mentionné de « traiter certains enjeux tels que l'évitement des collisions avec la faune ».

ALiS souhaite préciser que cet enjeu est intégré de longue date dans sa stratégie environnementale et dans la gestion courante de l'infrastructure.

À ce titre, une surveillance régulière et systématique des clôtures le long de l'infrastructure autoroutière est mise en œuvre, afin de garantir leur efficacité et de limiter l'intrusion de la faune sur les voies ;

Ces actions s'inscrivent dans une logique de prévention des collisions, de sécurité des usagers et de réduction des impacts sur la faune locale.

3. Gestion des pollutions diffuses et ruissellement des eaux pluviales

La recommandation relative aux « pollutions diffuses (ruissellement des eaux pluviales) » appelle également les précisions suivantes.

La gestion des pollutions diffuses constitue un enjeu réglementaire et opérationnel pleinement intégré par ALiS, qui s'appuie notamment sur des ouvrages hydrauliques et bassins de rétention dimensionnés spécifiquement pour contenir et traiter les pollutions diffuses liées au ruissellement des eaux pluviales issues de la plateforme autoroutière ; ALiS respecte un fonctionnement conforme aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation inter-préfectoral, dont l'un des objectifs est

précisément la maîtrise des rejets et la protection des milieux récepteurs. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi et d'une maintenance réguliers, garantissant leur efficacité dans le temps et leur conformité aux exigences environnementales applicables.